

## **Nos ancêtres québécois, tous catholiques?**

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Depuis deux mois, je suis à réviser mes notes généalogiques de façon intensive et je relève des coïncidences plutôt troublantes dans la rédaction de certains actes religieux dits catholiques. Si j'ai fait ces découvertes, c'est que je me suis surtout attardé aux détails. Je sens de façon déconcertante de la falsification de la part du clergé catholique dans les registres du début de la Nouvelle-France. Le clergé catholique a eu, faut-il le rappeler, la charge exclusive de l'état civil jusqu'en 1763. Jusque tout récemment, on écrivait «parents inconnus» (mensonge) dans l'acte de naissance des «enfants naturels» alors que la plupart du temps les parents de ces enfants étaient bien connus par les curés, les parrains et les marraines. Si on ne pouvait reprocher que ce seul mensonge à l'église catholique, ce serait un moindre mal.

Pour résumer ma pensée, qu'il suffise de réaliser que la colonisation de la Nouvelle-France a débuté au plus fort des querelles religieuses qui avaient cours en France entre l'église réformée de Calvin et le clergé catholique, querelles qui ne manquaient pas d'impliquer aussi les intérêts du pouvoir politique ainsi que les ambitions personnelles des nobles et des diplomates. Essentiellement, l'église prétendue réformée du théologien Jean Calvin ne reconnaissait pas, ni l'infaillibilité, ni l'autorité du pape catholique et, pour ce fait, fut condamnée à l'hérésie et à la persécution. On sait que le pape actuel a reconnu en 2010, plutôt tardivement faut-il en convenir, qu'il pouvait lui aussi se tromper.

Nos ancêtres protestants n'étaient pas des personnes crédules et l'infaillibilité du pape était un affront à leur intelligence humaine. On peut facilement comprendre qu'ils voulaient échapper à ce despotisme clérical en fondant leur propre église chrétienne. D'ailleurs, question d'intelligence, la plupart des ancêtres québécois que je soupçonne avoir appartenu à l'église protestante de France étaient ici pour la plupart, des gens instruits, des artisans, des notables et des commerçants prospères, ce qui faisait dire à certains historiens après la Révolution qu'en chassant les protestants hors du royaume pendant les guerres de religion (le roi était catholique), la France avait perdu son élite en grande partie.

Je ne veux pas balayer systématiquement du revers de la main tous les actes écrits par le clergé catholique au début de la colonie mais dans certains cas, il y a lieu d'apporter des nuances importantes. Par exemple, comme l'église catholique ne reconnaissait pas la validité des mariages protestants, on ne se privait pas d'écrire en Nouvelle-France que les enfants issus de ces mariages étaient les «enfants naturels» d'un homme et d'une femme ou, simplement de parents inconnus, plutôt que de mentionner le mariage (chrétien protestant) des parents en France.

Comme les mariages protestants de nos ancêtres des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècle n'avaient en principe aucune existence légale puisque l'état civil était sous le contrôle exclusif du clergé catholique qui ignorait leurs mariages chrétiens, ils devaient obligatoirement recourir à un officier de justice, le notaire royal, pour consigner au moins une trace de leurs mariages. Cette coutume s'est par la suite perpétuée pendant longtemps en Nouvelle-France. Beaucoup de ces notaires royaux étaient eux-mêmes des protestants, autant en France qu'en Nouvelle-France. D'autre part, de très nombreux registres tenus par des pasteurs protestants qui pourraient nous révéler les mariages religieux en France ont été détruits en même temps que les temples protestants par les dragonnades catholiques. Le pape menaçait d'excommunication les nobles qui refusaient de mettre leur armée de soldats à sa disposition pour pourchasser et tuer les protestants. Les dragons devenaient en quelque sorte les soldats du pape.

Un cas, entre autres, d'un ancêtre cité comme un «*enfant naturel*» de parents protestants est celui de Daniel Perron dit Suire, ancêtre québécois des familles Perron. Suire était le patronyme de sa mère. François Perron et Jeanne Suire habitaient La Rochelle qui était, à cette époque, chef-lieu du protestantisme en France. François Perron était marchand et armateur (possédait une flotte de navires). Certains mariages de nos ancêtres célébrés à «l'église» S.Barthélémy de Dieppe en France, avant 1648, nous laissent sur l'impression qu'il s'agit de mariages catholiques alors que dans la plupart des cas, ce sont des mariages protestants. L'église S.Barthélémy est devenue catholique en 1648 et son histoire qui remonte au début du 16<sup>e</sup> siècle nous indique qu'elle a été détruite et reconstruite au moins trois fois autant par le clergé catholique que par les protestants durant les guerres de religion en France. Son vocable S.Barthélemy est d'ailleurs pour nous rappeler le massacre des protestants par les dragonnades catholiques à Paris le 24 août 1572 et dans les semaines subséquentes. Ce cas n'est pas unique, d'autres églises françaises étaient également de culte protestant dont celle de la paroisse St-Yon à La Rochelle.

Autre particularité, il y a des mariages de nos ancêtres québécois qu'on ne peut retracer que par un acte notarié, autant avant leur départ de France qu'à la suite de leur établissement en Nouvelle-France. L'acte religieux du mariage reste introuvable dans les registres catholiques et, le cas échéant, leurs parents sont inconnus (eux aussi). Dans certains cas, il y a lieu de croire qu'il n'y a tout simplement pas eu de célébration religieuse catholique même si on trouve les actes des mariages catholiques des contemporains célébrés dans les mêmes paroisses et les mêmes diocèses. La liste de nos ancêtres québécois dits catholiques mais de culte protestant reste à faire et ils sont nombreux à avoir été occultés par le clergé catholique de la Nouvelle-France. Il y a assez de généalogistes actifs au Québec pour se pencher eux aussi sur ces particularités concernant leurs ancêtres.

Chose certaine, de nombreuses «confirmations catholiques adultes» deviendront des «témoignages d'allégeance politico-religieuse» dans mon fichier personnel. Ces ancêtres protestants n'avaient pas d'autre choix que de procéder devant notaires s'ils voulaient nous transmettre leur histoire et avoir une quelconque reconnaissance civile.

**20130426**

© Jacques Blaquière 1946- —